



## AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par la présente donné par le soussigné, greffier de la Ville de Saint-Tite, que lors de la séance ordinaire du 3 février 2026, le projet de règlement numéro **561-2026** édictant le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux a été présenté et déposé.

Ce projet de règlement vise à adopter un code d'éthique et de déontologie des membres du conseil qui soit conforme aux exigences de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*.

Le code énonce les principales valeurs qui doivent guider la conduite des conseillers municipaux de la Ville en matière d'éthique, soit l'intégrité des membres du conseil, l'honneur rattaché aux fonctions de membre du conseil, la prudence dans la poursuite de l'intérêt public, le respect et la civilité envers les autres membres du conseil, les employés de la Ville et les citoyens, la loyauté envers la Ville ainsi que la recherche de l'équité.

Le Code énonce également les règles de conduite et les interdictions qui doivent guider les membres du conseil, lesquelles ont pour objectif de prévenir :

1. Toute situation où l'intérêt personnel d'un membre du conseil peut influencer son indépendance de jugement dans l'exercice de ses fonctions ;
2. Le favoritisme, la malversation, les abus de confiance et autres inconduites ;
3. Toute inconduite portant atteinte à l'honneur et à la dignité de la fonction d'élu municipal.

Ces règles concernent notamment le respect, la civilité et l'honneur de l'élu municipal, les conflits d'intérêts, la réception ou la sollicitation d'avantages, l'utilisation des ressources de la Ville, l'utilisation ou la communication de renseignements privilégiés, les obligations applicables après la fin du mandat, les annonces lors d'activités de financement politique, l'ingérence dans l'administration municipale ainsi que la sauvegarde de la réputation de la Ville.

Enfin, le code prévoit les sanctions pouvant être imposées en cas de manquement à l'une ou l'autre des règles et interdictions qu'il énonce.

Ce règlement sera adopté au cours de la séance ordinaire du conseil qui aura lieu le mardi 10 mars 2026 à 19h00, à la salle du conseil de l'hôtel de ville de Saint-Tite.

Une copie du projet de règlement est déposée à mon bureau où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

Saint-Tite

Ce 4 février 2026

A handwritten signature in blue ink, reading "Simon Parisé". The signature is written in a cursive style with a horizontal line at the end.

Me Simon Parisé, Greffier

### **Certificat de publication de l'avis public**

Je, Simon Parisé, greffier de la Ville de Saint-Tite, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public sur le babillard présent à l'hôtel de ville, 540, rue Notre-Dame, Saint-Tite (Québec) G0X 3H0 ainsi que, conformément au Règlement numéro 472-2019 déterminant les modalités de publication des avis municipaux de la Ville de Saint-Tite, sur le site Internet de la Ville, en date du 4 février 2026.

Ce 4 février 2026



Me Simon Parisé,  
Greffier